Les dépêches arrivées de Constantinople ne font pas encore savoir si l'incendie qui vient de détruire le Phanar est dû à un complot des musulmans ou à un simple accident.

Le Phanar est le quartier qui, depuis la prise de Constantinople en 1453, était exclusivement habité par les Grecs.

Cela ressemble à une émigration générale : c'est maintenant au tour des autrichiens, apparemment, d'être rappelés par leur gouvernement, car ceux qui se trouvaient à Paris s'éloignent en grand nombre.

On signale certains agents des plus actifs et des plus dangereux de M. de Bismark qui viennent de quitter subitement Paris.

L'*Univers* fait connaître aussi le départ d'un certain nombre d'italiens.

Au sujet de la fête du 21 mai au Vatican pour le 50me anniversaire de l'épiscopat de Sa Sainteté Pie IX, le comité romain rappelle que les feuilles de signatures doivent être envoyées *immédiatement* à l'agent du prince Altieri, M. Bechet, place St-Ignace, n° 171 à Rome, afin que l'album qui sera présenté au St-Père puisse être relié en temps utile.

DE SAINT-CHÉRON.

La pièce suivante, a été affichée hier à l'Ecole de pharmacie de Paris :

DÉCLARATION DE GUERRE AU CLÉRICALISME

Aux étudiants en pharmacie

Etudiants, la manifestation faite samedi dernier, en l'honneur de Saint-René Taillandier, a changé de face ; c'est le Cercle catholique qui a répondu, c'est l'Université cléricale qui a relevé le gant. C'est donc dès à présent la lutte entre le cléricalisme et la libre-pensée, entre 93 et le *Syllabus*, guerre entre les Universités cléricales et les Universités de l'Etat ; ce sera une lutte qui n'aura peut-être pas toujours les amphithéâtres pour champ de bataille, lutte terrible, car nous leur devons cette justice, s'ils ont été attaqués énergiquement, ils ont répondu non moins vigoureusement.

Ne nous faisons pas d'illusions, étudiants : dans cette querelle, nous, étudiants de la Faculté de l'Etat, nous ne serons pas soutenus par l'Etat ; mais, pour la première fois, l'Ecole de pharmacie est sortie de chez elle ; pour la première fois, elle a eu le courage d'attaquer le cléricalisme chez lui ; elle a prouvé à la Contre-Révolution qu'elle était ferme et inébranlable dans ses convictions et qu'elle saurait les soutenir en tous lieux et en toutes circonstances.

Nous avons attaqué les Facultés catholiques ; nous avons engagé la lutte, suchons la soutenir ; il y va de l'honneur de la vieille Faculté de Paris. Montrons à ceux qui nous appelent *culoteurs de pipes* que nos chapeaux abritent des têtes non moins énergiques que celles qui étaient sous les bérêts de nos anciens. Serrons-nous les coudes ; de l'union, de l'union, encore de l'union !

En marge de cette pièce se trouve ainsi indiqué le rendez-vous donné aux étudiants :

« Mardi, 1 heure du soir, place de la Sorbonne. »

ETRANGER

On écrit de St-Pétersbourg, 15/27 avril :

Depuis quinze jours on ne se faisait ici aucune illusion sur l'issue du conflit oriental. Aussi la nouvelle que les troupes russes franchissaient la frontière, sur l'ordre de l'empereur, n'a-t-elle surpris personne. La Bourse elle-même s'est montrée relativement ferme; la situation était escomptée d'avance et si le change a subi une baisse assez forte, les valeurs russes se sont maintenues beaucoup mieux qu'on eût pu le prévoir.

La plus grande partie de la population de St-Pétersbourg a accepté la guerre sans enthousiasme, mais sans faiblesse et avec résolution. On sentait bien que c'était la seule solution possible et chacun s'y était préparé de son mieux.

A Moscou, la vraie cité russe, l'enthousiasme s'est révélé davantage. Les moscovites, par leurs sentiments patriotiques et religieux, se distinguent des autres habitants de l'empire.

L'armée, toutes les correspondances s'accordent à le dire, témoigne d'une ardeur sans égale. Les troupes composées d'hommes qui croient en la justice et en la sainteté de leur cause, sont prêtes à tous les sacrifices pour obtenir un triomphe éclatant. Chez ces soldats, le sentiment religieux domine tout; ils marchent avec la persuasion qu'ils accomplissent une mission providentielle et que le règne du croissant en Europe est terminé.

Il ne faut pas douter que le retour de l'empereur à Saint-Pétersbourg ne soit le signal d'une ovation magnifique. Si l'on est resté calme, c'est bien un peu parce que le souverain était absent et sa présence ne manquera pas de raviver toutes les émotions patriotiques. Quelle que soit l'opinion que l'on professe, on ne saurait méconnaître la sincérité et la véritable grandeur de ces populations froidement préparées aux plus grandes sacrifices, pour l'accomplissement de ce qu'elles considèrent, au double point de vue patriotique et religieux comme un devoir.

Pendant que l'empereur donnait le signal de la marche en avant, l'impératrice se mettait à la tête d'une autre armée composée de volontaires de la charité. A sa noble instigation, les anciens comités qui avaient organisé des secours pour les blessés de Serbie et du Monténégro se sont constitués en permanence; de nouveaux comités sont en voie de formation. L'initiative individuelle se révèle, et les dames y ont la plus grande part. Chez la grande duchesse Alexandra Pétrovna, femme du grand duc Nicolas, qui commande en chef l'armée, un ouvroir est déjà ouvert où peuvent aller faire de la charpie toutes les dames de la société russe. Les municipalités préparent des lits pour les blessés et voient des fonds pour leur entretien.

Les dons particuliers, en argent ou en nature, commencent à affluer. L'empereur a donné 30 mille roubles, le grand duc héritier dix mille, les grands ducs Serge et Paul, chacun cinq mille. Dans la pensée commune de charité qui anime tout le monde, la colonie française n'a pas voulu rester en arrière, et son comité de bienfaisance ouvre une souscription, sous son patronage en faveur des militaires blessés et malades pendant la guerre actuelle.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Après la mauvaise foi, ce qui domine chez les journaux républicains, c'est l'ignorance.

La *République française*, déclare très-sérieusement à ses lecteurs, que Mgr. Monnier, le coadjuteur du Cardinal archevêque de Cambrai, est un « *prélat étranger* ». C'est ce malheureux titre d'évêque *in partibus* de Lydda qui aura trompé le rédacteur de M. Gambetta !

Un autre organe, plus modéré, celui-là, commet ce matin la même effroyable b urde. C'est le *Temps*. Nous y lisons textuellement ce qui suit :

« Le pape a pris soin de donner pour chancelier à la première Université canoniquement érigée, un prélat qui ne fût dans la dépendance d'aucun gouvernement civil. Il a choisi non point un évêque français, mais l'évêque de Lydda *in partibus infidelium*. »

Et voilà comment ces journaux présentent les faits à leurs lecteurs, quand il s'agit du catholicisme. Les feuilles républicaines de province, sauf celles du Nord, sans doute, vont répéter ces articles ou en rédiger d'équivalents, et une bonne partie de la France sera persuadée que le chancelier de l'Université catholique de Lille, est un « *prélat étranger* » imposé par le Pape.

Quand on songe, que chaque jour nous apporte son nouveau mensonge, sa nouvelle calomnnie, sa nouvelle sottise, on s'étonne moins de voir l'opinion de tant de braves gens aussi faussée. La presse républicaine est l'élément le plus puissant que nous connaissons, pour l'abrutissement public.

—

L'Université catholique de Lille a reçu du Souverain-Pontife, des marques de haute distinction. A toutes les preuves de sollicitude qu'il a données à l'Institut catholique de Lille, le Saint-Père vient d'en ajouter une nouvelle, non moins précieuse et non moins flatteuse que les autres.

M. de Margerie, l'éminent doyen de la Faculté des lettres, déjà chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, est nommé commandeur du même ordre.

MM. le vicomte de Vareilles-Sommières, doyen de la Faculté de droit ; Béchamp, doyen de la Faculté de médecine ; Chotard, doyen de la Faculté de droit ; Féron-Vrau, industriel, sont nommés chevaliers de Saint-Grégoire-le-Grand.

Enfin, M. Gustave Champeaux, est nommé chevalier de l'ordre Pie.

—

Ainsi que nous l'avions annoncé, il y a quelque temps, les examens pour le grade d'officier dans la réserve et dans l'armée territoriale ont eu lieu, jeudi dernier à Lille.

Constatons d'abord, dit le *Mémorial* tous les candidats se louent de la que bienveillance de l'autorité militaire à leur égard.

Des modifications ont été apportées dans la constitution du jury, qui se composera désormais d'un commandant président, au lieu d'un général, et de deux capitaines.

Quant à l'artillerie, les postulants à un grade dans cette armée spéciale, devront dorénavant être examinés à Douai, et non plus à Lille.

Enfin, dernière amélioration : Il nous est assuré qu'on exige maintenant infiniment moins de ces prodigieux efforts de mémoire qui, la plupart du temps, n'ont guère que des efforts passagers pour la science. Par contre, on s'attache avec soin à tout ce qui se rapporte aux études militaires, ainsi qu'aux qualités et aux aptitudes particulières du sujet examiné.

Nous nous croyons autorisé à ajouter que de nouveaux examens auront lieu le 24 *mai* courant.

—

La Police a arrêté, hier soir, rodant sur la Grand'Place un tout jeune homme d'un aspect misérable ; il paraissait se dissimuler.

Interogé par un agent qui s'était aperçu de sa situation, il a déclaré être sans travail, et se nommer Charles R..., âgé de 17 ans, demeurant à Tourcoing.

—

Ce pauvre homme trouvé sur un trotoir de la rue de l'Hermitage, dimanche et dont on n'avait pu d'abord constater l'identité parce qu'il offrait des apparences d'idiotisme, se nommerait-il Philidore D..., il est âgé de 30 ans, et il fait partie du personnel domestique du Collége de Tourcoing.

—

Un arrêté d'expulsion avait été lancé en octobre 1872, contre Charles Vanærtenzick, âgé de 55 ans, mécanicien d'origine gantoise. Cette expulsion était motivée par une condamnation assez considérable pour coups et blessures.

Mais Vanærtenzick avait pour le tenoir roubaisien une amitié toute spéciale, il fit mine de partir, et revint; de sorte qu'ayant été remarqué il y a quelques jours, il s'est vu appréhendé de nouveau au corps, et mis au violon comme il y a cinq ans.

—

La température s'est refroidie ce matin. Le thermomètre marquant + 8 degrés. C'est le vent du Nord persistant, qui a causé cette dépression.

—

La grande place offrait, hier, entre onze heures et minuit, le plus singulier aspect. A la lueur de quelques jets de gaz, les baladins démontaient leurs baraques; ce n'était partout que bruits de marteaux, éclats de voix, craquements de planches. Peu à peu ces théâtres improvisés se désarticulèrent, et sous les flammes de gaz éclairant par-ci par là, il ressemblaient assez à d'énormes squelettes de bois, dans lesquels tout un monde d'individus à figures hétiroclites et bizarres, comme le sont toujours celles des nomades, allait et venait avec une grande activité. Il manquait à ce spectacle digne d'un pinceau original, un clair de lune blafard ou quelque apparition grotesque comme dans les toiles du Bambochio.

Aujourd'hui, il ne reste plut sur les emplacements, que des débris de sciures et de papiers. Les voitures ambulantes sont prêtes au départ ; elles s'en vont diverger dans toutes les directions, pour les foires les plus prochaines.

—

Nous avons en ce moment une grande quantité d'ouvriers sans ouvrage qui, poussés par le besoin, ne trouvent rien de mieux à faire que la fraude, petits et grands s'en mêlent et au risque de leur liberté, pratiquent ce dangereux métier ; il ne se passe pas de jour sans que plusieurs procès-verbaux ne soient dressés pour des délits de cette nature.

Hier encore, un préposé de l'octroi a arrêté au Blanc-Seau, un jeune garçon, porteur d'un sac dans lequel était renfermé du tabac belge, environ 16 kil., conduit devant M. le receveur des douanes, il a déclaré se nommer Théry, être âgé de 13 ans, et demeurer à Roubaix. Un procès-verbal fut dressé et notre jeune fraudeur conduit provisoirement à notre prison municipale.

—

Désormais, tout maire qui dressera l'acte de décès d'un homme de 20 à 40 ans, devra en fournir avis au bureau de recrutement de la subdivision dont relève la commune.

Cette mesure, prise de concert par le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur, a pour but de suppléer à l'insuffisance de la gendarmerie, d'éviter que les hommes décédés continuent à figurer sur les contrôles de de l'armée, et un écart qui parfois pourrait être considérable entre l'effectif inscrit et celui des hommes réellement disponibles.

—

Le jeune enfant qui, le 15 avril dernier, s'est fracturé un bras au gymnase municipal à Lille, vient de mourir des suites de cette blessure.

—

Hier matin, un ouvrier maçon, le nommé Pierre Derick, employé aux travaux de construction du palais Rameau, à Lille, était occupé à maçonner à une hauteur d'environ 8 mètres, lorsqu'en voulant reculer une cuve de mortier, il perdit l'équilibre et fut précipité dans le vide.

On le releva inerte et ensanglanté. Les docteurs Morisson, Verhaeghe et Lefort, appelés à la hâte constatèrent qu'il avait de nombreuses contusions et le poignet fracturé. Derick, domicilié rue de Juliers, est âgé d'une quarantaine d'années. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

Son état est fort grave.

—

Il ressort d'une note ministérielle du 15 avril que le temps, qu'un militaire de la réserve passe sous les drapeaux, pour accomplir une période d'exercice, doit lui être rappelé et décompté dans la supputation de la durée effective de ses services pour les droits à la retraite, ses titres à l'ancienneté, etc.

—

La direction du bureau Veritas vient de publier la statistique suivante des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de mars 1877, concernant tous les pavillons.

Navires à voiles signalés perdus : 53 anglais, 13 français, 17 américains, 9 norwégiens, 8 italiens, 12 allemands, 7 autrichiens, 2 danois, 10 hollandais, 4 grecs, 4 suédois, 1 belge, 1 turc, 10 pavillons inconnus; total : 152. Dans ce nombre sont compris 34 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 3 anglais, 1 français, 1 belge; total : 5.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE — Une bande de jeunes vauriens d'Armentières avaient résolu, paraît-il, de vivre aux dépens des entrepreneurs de la nouvelle église en construction. Zinc, plomb, ferrailles disparaissaient à vue d'œil depuis trois semaines surtout.

Ces voleurs poussaient l'audace jusqu'à arracher des feuilles de zinc toutes posées.

De cette façon, la bande pouvait se dispenser de travailler tout en menant joyeuse vie. Fort heureusement, on a pu les prendre en flagrant délit. Sur cinq de ces mauvais sujets, quatre ont déjà été condamnés, bien que l'aîné n'ait que 19 ans, et toujours pour vol. Ils ont été condamnés, J. Rudoingt à six mois; Ch. Descamp, J. Flamme et H. Lamotte à chacun trois mois, et H. Duriez, qui n'a que quinze ans, à trois mois de prison.

— Il y avait encore trois fraudeurs parmi lesquels H. Farvaque, une des illustrations du genre. Il a été condamné à deux mois de prison et 500 fr. d'amende. Le tribunal, sans doute pour couper court à ces excursions, y a ajouté cinq ans de surveillance. Les deux autres, F. Bramesse et Augu-te Descop, en sont quittes pour quinze jours et huit jours, plus 500 francs d'amende.

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 16 novembre.

Annexion d'un asile à l'école Protestante

M. Bulteau donne lecture d'un autre rapport de la commission des Ecoles :

Messieurs,

Nous avons examiné la demande de M. Estrabaut, Directeur des Ecoles protestantes, demande tendant à obtenir l'annexion d'une salle d'asile aux ecoles de garcons et de filles situées rue de la Promenade.

Quarante-sept enfants des deux sexes, répar is dans tous les quartiers de la ville, pourraient fréquenter cet asile. La commission des ecoles a l'honneur de vous proposer, pour prendre rang après la construction des écoles antérieurement votées, l'annexion aux écoles protestantes d'une salle d'asile de *soixante* enfants; elle vous prie, en conséquence, d'autoriser l'Administration après avis favorable de la commission des finances, à acquérir :

Une surface de terrain utile de	371m07
La moitié de la rue	83 50
	454m57
	à 11 fr. = 4997.51
Plus moitié de l'acqueduc sur le front à rue, de 16m70, à 13 fr. le mètre courant	217.10
	5214.41

Ce terrain, contigu à l'école de garçons, est situé sur une rue nouvelle parallèle à la rue de la Promenade.

Roubaix, le 11 novembre 1876.

Signé : AL. BULTEAU. LECLERCQ-MULLIEZ, CH. DAUDRY, FRANÇOI ERNOULT.

M. JUNKER : Je désirerais connaître les motifs qui ont amené la commission des écoles à limiter le chiffre des enfants à 60 ?

M. BULTEAU : Parce qu'il n'y a que 47 enfants protestants pouvant fréquenter l'asile dans toute la Ville.

M. JUNKER : Il y en a 47 aujourd'hui, mais dans un an il y en aura 100. Je demande pourquoi on limite le nombre à 60, et je prie le Conseil d'être plus large que la commission.

M. LECLERCQ-MULLIEZ : Le seul mobile qui a motivé les conclusions du rapport, c'est que les enfants qui fréquentent les asiles sont très jeunes, et il faut que les asiles soient établis le plus près possible des familles. Si plus tard la population protestante augmente, rien n'empêchera d'établir un autre asile sur un point de la ville qui sera déclaré le plus convenable; mais actuellement la commission a pensé suffire aux besoins réels.

M. MOISE ROGIER : Messieurs,

Au nom des protestants, je désire répondre à deux points du rapport qui vient de vous être présenté, pour vous demander une modification, et nous espérons que vous nous l'accorderez

1° Pour l'asile, vu la progression des écoles protestantes depuis 10 ans. (Il y a 10 ans le nombre des élèves était de 20, aujourd'hui il dépasse 250), nous croyons que 60 places c'est trop peu, car sitôt l'ouverture, l'asile sera rempli; nous demandons qu'on fasse une salle pour 100 enfants; ce serait une mauvaise économie de faire autrement.

D'ici une année ou deux il faudrait y revenir, pour la construction, la dépense ne sera pas de beaucoup augmentée.

2° Je crois que l'honorable rapporteur oublie que la communalisation a été faite à la condition de laisser fréquenter ces écoles par tous les enfants protestants de la paroisse : Croix, Wasquehal et Wattrelos font partie de la paroisse, donc pourquoi toujours contester un droit ?

D'un autre côté, des élèves de Wattrelos et de Croix fréquentent les écoles académiques et le dessin, personne n'y trouve à redire.

Pourquoi avoir deux poids et deux mesures quand il s'agit de l'école protestante? Le Conseil ne doit pas oublier que les écoles sont offertes gratuitement à la Ville par M. Isaac Holden, avec les réserves que j'ai indiquées.

M. Bulteau : Je crois que M. Rogier se trompe. J'ai vu M. Estrabaut, il m'a remis une note et a fixé à 40 le nombre des enfants qui pourraient fréquenter l'asile. Mais il y a dans son école des élèves catholiques qui seront envoyés dans les écoles appartenant à ce culte, dès qu'il y en aura un nombre suffisant, de plus les enfants de Croix ne sont admis qu'à l'école et ne sauraient être reçus à l'asile.

M. Rogier : Les enfants de Croix ont le droit de venir à l'ecole de Roubaix, parce qu'ils font partie de la paroisse de cette Ville et qu'il y a un contrat. On parle toujours des élèves de Croix, mais les enfants de Wattrelos et d'autres communes suivent bien les cours des écoles académiques et les écoles des frères de Roubaix.

M. Bulteau : J'ai fait une petite enquête au sujet de la fréquentation des écoles des Frères par des élèves étrangers. On m'a, en effet, indiqué plusieurs enfants qui habitent Croix et Wasquehal; mais ils n'ont été admis que sur des bulletins émanant de la Mairie. Les parents habitaient Roubaix à l'époque de leur admission, et ils ont quitté cette ville depuis : voilà d'où vient l'irrégularité signalée.

M. Rogier : La construction de l'asile ne coûtera pas plus cher à la Ville pour 100 enfants que pour 60. Je demande que le Conseil se montre large et adopte le chiffre de 100, afin que plus tard on ne soit pas obligé d'agrandir cet asile.

M. Junker : Je désirerais savoir combien les asiles nouveaux contiendront d'enfants ?

M. Bulteau : 250.

M. Junker : Comment se fait-il que, faisant des asiles de 250 enfants pour les catholiques, on s'arrête au chiffre de 60 pour une autre catégorie de citoyens ?

M. Bulteau : Je réponds que c'est dans l'intérêt même des protestants; car si l'agglomération de ces derniers s'agrandit, il faudra établir des asiles dans d'autres quartiers, afin d'en permettre la fréquentation facile par les enfants.

M. Junker : je demande que la Commission des écoles n'ait pas plus de sollicitude pour les protestants que pour les catholiques; je raisonne une question de droit commun.

Vous faites d'ordinaire des asiles pour 250 enfants, pourquoi vouloir en faire un pour 60 enfants seulement ? Il sera assez grand aujourd'hui, mais dans deux ans il sera trop petit.

Ou bien le chiffre de 250 enfants est trop grand, ou celui de 60 que vous fixez, est trop petit.

M. Leclercq-Mulliez : Tous nos asiles contiennent le double d'enfants, parce que ceux qui sont sur les gradins, se remplacent avec ceux du préau ; c'est contraire à la loi, mais enfin nous faisons ce que nous pouvons.

M. Junker : N'équivoquons pas ! Je comparais le chiffre de 250 enfants reconnu bon pour les uns, à celui de 60 qu'on veut imposer aux autres. Que vous doubliez le chiffre de 250, cela est égal pour mon raisonnement, puisque doublant le chiffre de 60, j'arrive au même résultat : 250 est à 60 comme 500 est à 120.

Je répète que s'il a été reconnu qu'il est convenable, aux points de vue de l'hygiène et de l'économie communale, de faire des asiles pour 250 enfants, vous devez sortir le moins possible de ces conditions et ne pas construire des asiles trop petits qui seront insuffisants dans un avenir prochain.

Ce qui vous arrête, c'est la crainte de voir ces écoles fréquentées par des enfants catholiques.

Je vous dirai d'abord que vous ne pouvez empêcher les écoles de recevoir des enfants de cultes dissidents, si le père inscrit sur un livre spécial sa volonté formelle de voir son enfant instruit dans cette école : telle est la loi.

Si vous voulez diminuer le nombre d'enfants catholiques instruits dans les écoles protestantes, faites des écoles laïques, donnez satisfaction aux pères qui ne veulent pas envoyer leurs enfants dans des écoles congréganistes.

M. Leclercq-Mulliez : L'Asile est le corollaire de l'école ; or vos écoles sont trop petites, elles seront pleines avant que l'asile soit construit.

M. Rogier : Ces messieurs de Croix font une souscription pour établir une école protestante dans cette commune.

Les enfants de cette localité y resteront plutôt que de venir à l'école de Roubaix.

Je pense qu'en établissant un asile pour 100 enfants dès-lors, on donnera satisfaction à tous les besoins, du moins actuellement.

M. le Maire : La Commission admet-elle le chiffre de 100 enfants demandé ?

M. P. Scrépel : Du moment qu'on augmente le nombre des élèves à recevoir, il faut que la commission étudie la question d'emplacement.

M. Junker : Le terrain ne manque pas, on peut obtenir un placement plus grand.

M. Bulteau : La Commission ne voit aucun inconvénient à substituer le chiffre de 100 enfants à celui de 60 proposé.

M. le Maire : Je propose le renvoi du rapport de la commission des finances pour avisés aux voies et aux moyens.

Le Conseil propose se renvoi.

M. Junker : A propos d'écoles, je pose une question incidente, c'est qu'on ne construira de nouvelles écoles qu'à un ou à deux étages de manière à pouvoir agrandir plus tard si le besoin s'en fait sentir. C'est l'augmentation continuelle de la valeur des terrains qui justifie cette mesure.

M. le Maire : La Commission des écoles pourra examiner cette observation.

(*A suivre*)

Mercredi, grand émoi dans la forêt de Clairmarais, près St-Omer. Les actionnaires avaient organisé une chasse au sanglier. Sur leur invitation, M. Bari, louvetier de l'arrondissement de Boulogne, était venu y prendre part, amenant avec lui tout son monde et une meute magnifique de dix-huit chiens.

Le rendez-vous était fixé pour dix heures du matin, au centre de la forêt; toutes les mesures avaient été prises pour ménager aux chasseurs une heureuse fortune.

Au rapport du piqueur on constata avec un certain désappointement que depuis le matin, les efforts étaient restés inutiles et qu'on n'avait pu découvrir aucune trace ni de la bête, ni de la bauge.

Les chasseurs tinrent conseil, et décidèrent de découpler les chiens dans une enclaite que l'on y supposait fréquentée par les sangliers. Ce qui fut dit, fut fait.

Ils ne furent pas peu surpris d'entendre presque aussitôt annoncer le lancé de la bête.

C'est alors que la chasse prend son caractère le plus intéressant. On ne tarde pas à reconnaître quatre sangliers en compagnie. Ils traversent la ligne, essuient trois coups de feu sans s'arrêter dans leur course. On les poursuit avec animation. La compagnie s'engage en forêt. L'un d'eux se débarde et attire sur lui la meute et les chasseurs.

La chasse parcourt la forêt et la plaine, se rapproche de Saint-Omer, puis retourne sur Cassel, toujours au son du cor.

Elle durait depuis quatre heures quand la bête forcée et serrée de près, bourre sur M. le vicomte de l'..., qui l'attend de pied ferme. Mais au moment de faire feu, le premier coup rate, ce n'est qu'au second que la bête tombe, encore redoutable, mais grièvement blessée.

Un coup de baïonnette et une seconde balle en ont raison.

Le cor sonne l'hallali; les chasseurs réunissent, félicitent leur heureux compagnon, ainsi que M. Bari dont la meute a si admirablement donné; car c'est à lui et à ses piqueurs qu'on doit attribuer le succès de cette chasse.

On lie la bête par les pieds à un bâton que portent deux piqueurs et la chasse se rend au son du cor au château de M. le vicomte du Tertre à Arques, où devait avoir lieu la curée.

Le sanglier pesait quatre-vingts kilogrammes. C'était une jeune laie âgée de dix-huit mois, bête de compagnie.

—

Le comité organisateur de la fête que la ville de Douai se propose de donner comme d'habitude au mois de juillet prochain, à Gayant, vient de décider que la marche douaisienne figurerait l'ENTRÉE SOLENNELLE DE LOUIS XIV A DOUAI, LE 23 JUILLET 1667.

—

Vendredi dans la journée, le sieur J. Levieul, cultivateur à Hallennes, âgé de 58 ans, se trouvait devant l'estaminet de l'*Heurtebise*, territoire de Loos, avec une voiture attelée d'un cheval. Levieul, retourné un peu en arrière pour parler à son fils qui le suivait également avec une charrette, voyant que son cheval prenait une fausse direction, courut et le prit par la bride pour le remettre sur la chaussée, mais au même instant l'animal lui lança un coup de pied à la jambe. Son maître tomba et la voiture lui passa sur le corps en lui brisant une cuisse. Sa situation est assez grave.

—

L'administration municipale de Quesnoy-sur-Deûle organise, pour le dimanche 27 mai prochain, un grand Festival et un Tir à la cible pour les corps de musique et les détachements de sapeurs-pompiers. — Plus de soixante adhésions sont déjà parvenues aux organisateurs de cette fête qui promet être très-brillante.

—

Un déplorable accident s'est produit samedi, vers cinq heures du matin, à La Planche à Quesnoy. Une jeune fille de 18 ans, Marie Vandenbergue, domiciliée cité Couzineau, était occupée à rincer du linge, lorsque perdant pied, elle tomba dans le canal et disparut. On ne s'aperçut de sa disparition que vers sept heures. Après d'actives recherches, son cadavre fut retrouvé dans l'après-midi.

Le corps de la malheureuse jeune fille a été transporté à la Morgue.

Chemin de fer du Nord

TARIF COMMUN — C. n° 100, avec la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, les Compagnies de navigation mixte, de bateaux à vapeur (MM. Cyprien Fabre et Cie), des messageries maritimes (MM. Valéry frères et fils), et la société générale de transports maritimes à vapeur, pour le transport à petite vitesse, (viâ Marseille-Paris), des laines brutes en provenance des ports de l'Algérie.

MARCHANDISES	PROVENANCES	DESTINATIONS	Distances de MARSEILLE (Jalonnement)	Prix par 100 kilogr. non compris les frais de passage en douane et d'entrepôt maritime (1)
§ I. LAINES BRUTES en balles pressées pesant au moins 5,000 kilogrammes au minimum ou pesant pour leur poids, s'il y a avantage pour l'expéditeur.	La Galle	AMIENS	1088	24 »
	Philippeville			
	Stora			
	Collo			
	Bougie	TOURCOING	1118	
	Bône			
	Delys			
	Alger			
	Oran			
§ II. LAINES BRUTES en balles pressées cerclées en fer et pesant au moins 500 kilogrammes sous le volume d'un mètre cube.	La Galle	AMIENS	1088	20 »
	Bône			
	Philippeville			
	Stora			
	Collo			
	Bougie	TOURCOING	1118	
	Bône			
	Delys			
	Alger			
	Oran			

(1) Ces prix comprennent les frais de chargement, de déchargement et de gare, tant au départ et à l'arrivée, qu'au port de Marseille et aux points de jonction des diverses lignes.

NOTA — Les laines brutes qui se trouvent dans les conditions déterminées au présent Tarif et qui sont remises pour une gare non dénommée audit Tarif, mais comprise entre Marseille et l'une des gares du Nord ci-dessus dénommées, jouiront du bénéfice du présent Tarif, si la taxe ainsi calculée est plus avantageuse pour les expéditeurs que celles des Tarifs généraux ou spéciaux de chaque Compagnie.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPONCHELLE-PHILIPPART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE DUPONCHELLE, veuf de Dame CAROLINE PHILIPPART, décédé à Roubaix, le 29 avril 1877, dans sa 82e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 2 mai 1877, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les **vigiles** seront chantées le mardi 1er mai, à 7 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bois, 4.

Les amis et connaissances de la famille HEYNDRICKX-BOSSUT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de JULES-JEAN-EMILE HEYNDRICKX, décédé à Roubaix, le 30 avril 1877, à l'âge de 1 an et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et messe d'ange solennels** qui auront lieu le mercredi 2 mai 1877, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chênes, 38.

Les amis et connaissances de la famille DESCAT-MULLIEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FLORIMOND-JOSEPH DESCAT, veuf de Dame ISABELLE MULLIEZ, décédé à Roubaix, le 30 avril 1877, dans sa 88e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le mercredi, 2 mai, à 7 heures, aux **vigiles** qui seront chantées le même jour, à 5 heures 3/4, et aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le jeudi 3 courant, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Antoine, 48.

Un **obit solennel du mois** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 2 mai 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame EUGÉNIE DESFONTAINES, épouse de Monsieur EMILE DUPONT, décédée à Roubaix, le 27 mars 1877, à l'âge de 41 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 2 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS DEVEUGLE, décédé à Roubaix, le 24 mars 1877, dans sa 65e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

Un incendie, plus terrible par son dénouement que l'incendie Bochart, a mis en émoi, avant-hier soir, tout le quartier avoisinant la place des Martyrs, à Bruxelles.

Quatre personnes ont péri dans ce sinistre : deux enfants, une femme et un homme.

Comment cet horrible drame a-t-il pu se passer au centre de la ville, dans un quartier populeux et fréquenté, à proximité de plusieurs postes de secours en cas d'incendie? On l'ignore. Toujours est-il, que vers onze heures du soir, des passants aperçurent le toit de la maison qui forme le coin de la place des martyrs et de la rue des Œillets, complétement embrasé. L'incendie, après avoir couvé quelque temps aura probablement éclaté tout à coup avec une intensité telle que les malheureuses victimes n'ont pu se sauver.

A la première alarme le poste des pompiers de la Monnaie se trouva sur les lieux avec son matériel, suivi bientôt du poste de l'hôtel de ville, et celui de la rue Blaes, sous les ordres du capitaine Servais.

M. Anspach arriva de son côté et fit immédiatement réquisitionner des hommes à la ca-